



## Revalorisation de pension alimentaire

Par **Sedance**, le **08/10/2009** à **12:46**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 2004 et je verse une pension alimentaire de 200 €. A tord, je n'ai jamais revalorisé le montant de la pension. Aujourd'hui, mon ex-femme me demande la revalorisation, et me réclame 602,22 € d'arriérés, somme que je conteste. Je ne remet pas en cause le principe de calcul pour la revalorisation annuelle. Voici comment elle procède :

-2004 => néant

-2005 => 203,70 € ( $3,70 \times 12 = 44,40$  €)

-2006 => 206,67 € ( $6,67 \times 12 = 80,04$  €)

-2007 => 209,85 € ( $9,85 \times 12 = 118,20$  €)

-2008 => 214,69 € ( $14,69 \times 12 = 176,28$  €)

-2009 => 218,33 € ( $18,33 \times 12 = 183,30$  €)

Total : 602,22 €

Je pense que c'est une erreur. Ne devrais-je pas normalement prendre le montant de l'écart entre les montants d'une année sur l'autre (2,97 € entre 2005 et 2006 ; etc....) ?

Quelqu'un pourrait m'éclairer à ce sujet ?

Cordialement